

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (Ille-et-Vilaine)
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 035-213501315-20261008-DCM2026_IX_02-DE

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente septembre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente septembre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice.....: 27

Nombre de conseillers présents: 25

Nombre de conseillers votants: 25

Date d'affichage des délibérations:

Présents : Mr LE BORGNE, Maire, Mme JOUET, Mr ECOLLAN, Mme NOBE, Mr CANAL, Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme LEMOINE, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme LE BECHEC, Mr DUGUE, Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mr LEGRAND, Mme HERRY, Mr TILLON.

Absents : Mme Fontaine, Mr Epert

Mme Juet a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 8 septembre, qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2026-IX-02 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - SUBVENTION C.C.A.S. – ANNEE 2026

(Rapporteur : Mme LEMOINE)

La participation financière de la Commune versée au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 50 000 € pour l'année 2026 s'avère trop juste pour exercer ces missions jusqu'à la fin cette l'année.

Une subvention complémentaire de 1 500 € est versée au C.C.A.S. au titre de l'année 2026.

Cette subvention est prévue dans le budget principal 2026 en dépenses dans la section de fonctionnement ainsi qu'en recettes dans le budget du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention complémentaire de 1 500 € au CCAS de L'Hermitage au titre de l'année 2026 ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

(Votants : 25)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Pour extrait conforme,
Le 6 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Rolande JUET



Le Maire
Vincent LE BORGNE

